



Actares Bulletin 49

Editorial
2

Respon-
sabilité des
multinatio-
nales
3

La saison
2024
6

Agenda,
impresum
8

Editorial

Chers lecteurs et chères lectrices,

Les rouages de la législation sont lents: en 2020, l'Initiative pour des multinationales responsables échoue à la majorité des cantons. Début 2022, le contre-projet indirect entre en vigueur, avec une application à partir de 2023.

Mais à peine mise en pratique, la nouvelle législation est déjà dépassée. Alors que les entreprises suisses concernées présentent pour la première fois leurs rapports de durabilité lors de leurs assemblées générales, l'Union européenne (UE) adopte une directive sur la responsabilité des multinationales, qui ne prévoit pas une seule obligation de faire des rapports, comme le contre-projet, mais aussi un devoir de diligence et des règles de responsabilité, comme l'Initiative pour des multinationales responsables de 2020.

2



Pour la Suisse? Une contribution de la Coalition pour des multinationales responsables dans ce bulletin explique pourquoi le temps est venu d'une deuxième initiative.

Roger Said, directeur

Responsabilité des multinationales

L'UE montre la voie et la Suisse doit suivre. Une contribution de la Coalition pour des multinationales responsables.

3

Le sujet principal

«De nombreuses entreprises de l'UE se sont prononcées en faveur de nouvelles règles.»

La version définitive de la directive européenne sur la responsabilité des multinationales, connue sous le nom de Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD), a été adoptée dernièrement par les États membres de l'UE. La directive oblige les grandes entreprises, à savoir celles à partir de 1000 collaborateurs et collaboratrices et d'un chiffre d'affaires d'au moins 450 millions d'euros dans toute l'Europe, à respecter les droits humains et les normes environnementales dans le cadre de leurs activités commerciales, ainsi qu'à réduire leurs émissions nocives pour le climat. Le respect de ces obligations sera contrôlé par des autorités de surveil-



Dominique de Buman, ancien conseiller national du Centre, membre du comité de la Coalition pour des multinationales responsables.

lance nationales, lesquelles pourront également infliger des amendes. Par ailleurs, les victimes de violations des droits humains et de dommages environnementaux causés par des multinationales dont le siège se situe dans l'UE pourront demander réparation devant les tribunaux. Dans le domaine du climat, les multinationales doivent élaborer une stratégie pour faire concilier leurs activités avec l'objectif climatique de Paris et mettre en œuvre cette stratégie.

Large consensus en faveur d'obligations étendues pour les grands groupes au sein de l'UE

Au cours des discussions qui ont précédé l'adoption finale, de nombreuses multinationales ont opté publiquement pour de nouvelles règles. Parmi elles, figurent des groupes connus comme H&M, Lidl, Aldi, Unilever, BAYER et bien d'autres. La version définitive de la directive a ensuite été soutenue par des représentants et représentantes de tous les camps politiques. Au Parlement européen, une nette majorité de 374 voix contre 235 a au final approuvé la directive – et au Conseil des ministres, une majorité d'États représentant ensemble plus de 65% de la population de l'UE a soutenu la directive. Même les États initialement

critiques, telle la Suède, ont en fin de compte défendu le compromis. Il y a eu plusieurs abstentions, mais aucun pays n'a finalement rejeté la directive.

La directive européenne sur la responsabilité des multinationales entrera en vigueur cet été et les pays de l'UE disposeront d'un délai de deux ans pour la transposer dans leur droit interne.

La Suisse, bientôt le seul pays sans responsabilité des multinationales

Et où se situe la Suisse? En 2020 encore, lors de la campagne de votation sur Initiative pour des multinationales responsables, les opposants avaient affirmé qu'en cas d'adoption de l'initiative, la Suisse ferait cavalier seul et introduirait «une responsabilité civile unique au monde». La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter avait jadis promis de procéder «de manière coordonnée au niveau international» et de mettre «sur un pied d'égalité» les multinationales en Suisse et dans l'UE. Le Conseil fédéral s'était alors engagé de manière très ferme contre l'initiative. Ce positionnement a par la suite été critiqué par la Commission de gestion du Conseil national, qui l'a jugé disproportionné. Grâce à un vaste mouvement et à l'énorme engagement de dizaines de milliers de bénévoles, l'initia-

«L'immobilisme de la Suisse est de plus en plus critiqué, y compris au sein des milieux économiques.»

tive a tout de même obtenu la majorité du peuple, mais pas celle des cantons. C'est pourquoi le contre-projet alibi est entré en vigueur, lequel n'oblige pas les multinationales suisses à rendre des comptes si elles violent les droits humains ou détruisent l'environnement. La Suisse sera donc bientôt le seul pays d'Europe non doté d'une responsabilité pour les multinationales. Il est désormais urgent que le Conseil fédéral tienne la promesse faite lors de la campagne de votation et suive l'évolution internationale.

Blocage du Conseil fédéral face à la demande des acteurs économiques de reprendre la directive européenne

Le dossier n'avance toutefois pas en Suisse. Le Conseil fédéral ne prévoit qu'une petite adaptation cet été des obligations imposées aux entreprises en matière d'établissement de rapports et ne veut rien faire de plus. Ceci alors qu'en 2020 déjà, la Commission européenne avait constaté que de telles obligations ne suffisent pas pour mettre fin aux activités commerciales problématiques. En l'état, les multinationales doivent en effet uniquement déclarer dans des imprimés sur papier glacé qu'elles font des affaires proprement – mais cela n'est ni contrôlé ni sanctionné. Le blocage en Suisse est également de plus en plus critiqué au sein de l'économie. Ces derniers mois, plusieurs associations économiques ont souligné dans les médias l'importance d'une reprise rapide de la directive eu-

ropéenne sur la responsabilité des multinationales. De nombreuses autres voix émanant des milieux politiques et de la société civile s'élèvent aussi pour demander l'introduction en Suisse d'une loi sur la responsabilité des multinationales. Le comité «Appel pour une responsabilité des multinationales alignée sur le niveau international» s'est récemment fait connaître du public. Il réunit 150 politiciens et politiciennes cantonaux et nationaux issus de tous les partis ainsi que de nombreux entrepreneurs et entrepreneuses, qui se prononcent tous pour un déblocage du dossier relatif à la responsabilité des multinationales et demandent au Conseil fédéral d'agir.

Encore de nombreux cas d'irresponsabilité au sein des multinationales suisses

La responsabilité des multinationales est une question toujours aussi urgente ainsi qu'en témoigne la publication, mois après mois, de nouveaux cas de violation grave des droits humains et de destruction massive de l'environnement impliquant des multinationales suisses. Ainsi, à titre d'exemple, Glencore exploite au Pérou l'énorme mine de cuivre d'Antapaccay, qui pollue l'air, l'eau et les sols de toute une région. Des conflits ont en outre éclaté à plusieurs reprises avec la population indigène qui tente de s'opposer à la mine et à ses répercussions. Glencore a toujours nié sa responsabilité, mais l'année dernière, de nouvelles études environnementales ont clairement démontré que la mine était à l'origine de la pollution.

Un autre exemple tragique est celui d'une mine prétendument modèle de l'industrie aurifère suisse au Pérou. L'année dernière, 27 mineurs y ont perdu la vie lors de l'incendie d'une galerie. Peu après, un rapport des autorités a montré que les normes de sécurité de base n'avaient pas été respectées. Ainsi, la mine ne disposait ni d'un système

d'alerte ni d'un plan d'évacuation. Les sorties de secours n'étaient pas indiquées, les abris étaient insuffisamment équipés et des explosifs traînaient dans les puits. Les acheteurs de l'or de la mine, comme la raffinerie suisse Metalor, UBS et de nombreuses multinationales suisses de la joaillerie, ne semblent guère s'être préoccupés des risques. On se demande surtout comment la Swiss Better Gold Initiative a pu certifier que la mine présentait des caractéristiques particulièrement durables.

Au Brésil également, un exemple montre que les multinationales suisses ferment encore les yeux sur les violations des droits humains. Une filiale de Syngenta, qui fait le commerce du café dans ce pays, a profité des conditions misérables prévalant dans les plantations de café. Les employés et employées n'avaient souvent pas accès à l'eau potable ou aux installations sanitaires, ne disposaient pas d'un contrat de travail ou d'un salaire décent et, dans certains cas, des mineurs étaient également concernés. Syngenta n'a parfois même pas réagi aux violations lorsque celles-ci étaient rendues publiques.

Une nouvelle initiative sera lancée dans les prochains mois

Malheureusement, il existe de nombreux autres exemples de ce type dans le monde. Ils montrent tous que la Suisse a besoin de toute urgence d'une loi sur la responsabilité des multinationales, afin que des multinationales comme Glencore, Nestlé ou Syngenta soient enfin tenues de faire des affaires proprement et de répondre des dommages causés. C'est pourquoi la Coalition pour des multinationales responsables prépare actuellement une nouvelle initiative sur la responsabilité des multinationales – initiative qui sera lancée dans les prochains mois.



La saison 2024



Nouveau point obligatoire à l'ordre du jour de l'AG, vote sur le rapport non financier. Une banque a une nouvelle fois alimenté un débat sur les rémunérations.

6

Rétrospective

«Actares a dû rejeter les deux tiers des rapports non financiers»

La saison 2024 a commencé par une nouveauté importante: après l'échec de l'initiative sur la responsabilité des multinationales en 2020 en raison de la majorité des cantons, le contre-projet indirect à l'initiative (art. 964 CO) est entré en vigueur début 2022. A partir de l'exercice 2023, le nouvel article oblige les entreprises d'une certaine taille à établir un rapport sur les questions non financières, comprenant des domaines tels que l'environnement, le social, les droits humains et des travailleurs et travailleuses, ainsi que la prévention de la corruption. Les entreprises doivent définir l'impact de leurs activités – et de celles des entreprises qu'elles contrôlent – et expliquer ce qu'elles font pour en atténuer les effets négatifs. Si l'entreprise ne peut rien dire à ce sujet, elle doit expliquer pourquoi (selon le principe «se conformer ou s'expliquer»). Les entreprises de matières premières sont soumises à des

règles pour les métaux et les minéraux provenant de zones de conflit ainsi que le travail des enfants.

Nouveau point à l'ordre du jour de l'AG: rapport non financier

Le rapport non financier doit être approuvé chaque année par l'assemblée générale (AG). Actuellement, les avis divergent quant à savoir si le vote sur le rapport doit être contraignant – comme pour le rapport annuel – ou consultatif. Actares souhaiterait un vote contraignant.

A partir de début 2025 (en commençant par l'exercice 2024), les entreprises concernées devront également inclure un rapport sur les questions climatiques – qui sera réglé par une ordonnance relative à la nouvelle loi sur les sociétés anonymes mentionnée ci-dessus (le sujet principal du bulletin numéro 48 donne des détails à ce sujet).

Mise en œuvre du reporting non financier: pas de consensus

La saison actuelle a révélé des avis divergents sur la mise en œuvre adéquate des nouvelles dispositions légales. Les entreprises ne sont, par exemple, pas d'accord sur le caractère obligatoire du nouveau vote sur le rapport non financier

à l'ordre du jour de l'AG: sur les 18 entreprises du Swiss Market Index (SMI) dont l'assemblée générale a déjà eu lieu, sept ont fait procéder à un vote contraignant, onze à un vote consultatif. Le consensus est plus grand en ce qui concerne le reporting climatique: les directives de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), proches du règlement susmentionné, sont déjà largement appliquées, même si elles sont souvent trop peu détaillées.

La qualité des rapports non financiers présentés varie: neuf des dix-huit entreprises du SMI mentionnées fournissent un rapport adéquat sur les questions non financières en général, mais trois d'entre elles ne remplissent pas les critères particuliers qu'Actares a fixés pour le rapport sur le climat. Au final, Actares n'a donc pu approuver le rapport que dans six cas sur dix-huit.

Les obligations de rapport ne s'arrêteront pas là, notamment en raison de la pression réglementaire exercée par l'Union européenne (voir le sujet principal dans ce numéro du Bulletin). De nouveaux thèmes possibles apparaissent également à l'horizon, par exemple les risques liés à la nature, qui sont étroitement liés aux risques liés au climat (voir l'article sur ce sujet dans le Bulletin

«Il n'est encore nulle part question d'objectifs quantifiables concernant les risques naturels»

numéro 48). Fin 2023, Actares a demandé aux entreprises du SMI où elles en étaient pour les risques liés à la nature, si elles avaient formulé des stratégies et des objectifs et si elles les faisaient valider par un organisme indépendant.

Seulement au début pour les risques liés à la nature, sur la bonne voie pour la protection du climat

Trois quarts des entreprises ont répondu. Cinq d'entre elles indiquent avoir réalisé un inventaire complet des risques liés à la nature. Trois d'entre elles disposent d'une stratégie pour les réduire. La plupart des entreprises n'ont cependant pas dépassé le stade de l'analyse et la plupart ne prennent en compte qu'une partie des risques naturels, par exemple la consommation d'eau ou la production de déchets. Nulle part, il n'est question d'objectifs quantifiables. Dans une prochaine étape, le groupe de travail d'Actares sur le climat développera une check-liste pour évaluer systématiquement comment les entreprises gèrent les risques liés à la nature.

Quant aux stratégies climatiques des entreprises du SMI, la situation est encore très similaire à celle de l'année dernière. Seules neuf des vingt entreprises du SMI répondent aux exigences d'Actares. Les deux plus gros émetteurs de CO₂ de la Bourse suisse en font tout de même partie: Nestlé s'est fixé des objectifs détaillés à court et à long terme (ventilés par émissions agricoles et autres). Holcim dispose d'une stratégie de réduction concrète et asso-

cie les incitations à la rémunération aux indicateurs de performance pertinents. En outre, Holcim est la seule entreprise du SMI à faire voter séparément sur le rapport climatique.

D'autre part, les stratégies climatiques de onze entreprises du SMI sont insuffisantes. Le secteur financier en constitue une grande partie. Alors que Swiss Re publie les émissions liées à l'ensemble de ses activités (investissements et assurances), ce n'est pas encore le cas de Zurich. UBS ne s'est toujours pas engagée à abandonner le financement des énergies fossiles. Et la banque doit encore expliquer comment la fusion des stratégies climatiques d'UBS et du Credit Suisse aura un impact sur sa feuille de route climatique.

Outre les thèmes transversaux tels que les risques liés au climat et à la nature, la saison 2024 a notamment porté sur les sujets suivants.

Nestlé: l'affaire du sucre

Juste avant l'assemblée générale, Nestlé a fait les gros titres des médias. Une enquête de Public Eye a révélé que l'entreprise vendait sur certains marchés des aliments pour jeunes enfants avec une teneur en sucre très élevée – bien qu'elle affirme vouloir réduire la part d'aliments malsains et mette explicitement en garde contre le sucre dans les aliments pour bébés sur son site Internet.

Cette révélation a coïncidé avec la proposition d'un groupe d'actionnaires institutionnels: un amendement aux statuts devait obliger Nestlé à se fixer des objectifs limités dans le temps afin d'augmenter la part des produits plus sains dans son chiffre d'affaires. Actares a soutenu cette proposition (finalement rejetée par l'assemblée générale) parce que les questions relatives à une alimentation saine et à un étiquetage transparent n'ont pas toujours reçu de réponses satisfaisantes dans le dialogue avec Nestlé. En acceptant la

motion, Nestlé aurait pu s'engager par une déclaration d'intention sans se restreindre outre mesure.

Secteur pharmaceutique: entre profit et responsabilité sociale

En ce qui concerne les pharmas, Actares s'est trouvée au cœur du conflit d'objectifs permanent entre la maximisation du profit et la responsabilité sociale. Novartis réalise des bénéfices élevés et offre des salaires de pointe à ses dirigeants – grâce à la protection des brevets et au monopole du marché qui en résulte, avec un pouvoir de fixation des prix. Actares a cependant rappelé à l'entreprise sa responsabilité sociale et a fait remarquer que Novartis pourrait faire davantage pour améliorer l'accès aux médicaments dans les pays à faibles revenus, par exemple par l'octroi de licences ou un fonds de financement.

Sandoz a pris un bon départ après sa séparation de Novartis l'an dernier et a organisé sa première assemblée générale cette année. Actares a reconnu le potentiel économique de la nouvelle entreprise, mais l'a encouragée à s'engager non seulement dans la production, mais aussi dans le développement de nouveaux antibiotiques, compte tenu de la menace que représente la résistance aux antimicrobiens.

UBS: indignation et tempête médiatique

C'est UBS qui a provoqué le plus grand émoi de la saison: la rémunération somptueuse du CEO pour neuf mois de travail a provoqué une tempête médiatique et des critiques de toutes parts. Dans une intervention en AG, Actares a parlé d'une «erreur flagrante» – compte tenu des garanties données lors de la reprise du Crédit Suisse et de la garantie de fait de l'Etat pour UBS en tant que banque d'importance systémique – et a exprimé l'espoir que cela ne soit pas le fanal d'une nouvelle ère d'irresponsabilité dans le secteur bancaire.

Agenda

Mercredi, 25 septembre 2024

Assemblée des membres
à Berne

16h45 à Berner Generationenhaus
(à côté de la gare)

Les membres recevront les détails de
l'ordre du jour et du sujet de la confé-
rence avec l'invitation.

Vous trouverez ici les dates des assem-
blées générales des entreprises du
Swiss Market Index:



www.actares.ch/fr/news/agenda

Impressum

Tirage en français 550 exemplaires / Tirage en allemand 880
exemplaires / Patricia Annen-Etique, Dominique de Buman (Coalition pour des multinationales responsables), Sophie de Rivaz (Pol. éthique), Jean-François Rochat, Roger Said / Illustrations: Tomas Fryscak (tomas.studio) / Mise en page: Büro Fax, Winterthur / Impression: Gegendruck GmbH, Lucerne.

Actares est soutenue par la Banque Alternative Suisse BAS.
Actares Berne, case postale, 1211 Genève, T 022 733 35 60,
info@actares.ch, www.actares.ch



Actares

Actionnaires pour
des entreprises plus
responsables

Avoir son mot
à dire dans les
décisions des
entreprises?

Bien
sûr!

Actares:

- entre en contact avec les entreprises pour qu'elles prennent des décisions dans le sens de la durabilité,
- vous représente pour que soit exercé votre droit de vote aux assemblées générales,
- mène le dialogue avec les directions des entreprises.

Devenez membre maintenant et exigez que les entreprises suisses se comportent de manière responsable!

Abonnez-vous à la newsletter ou collaborez avec nous dans un groupe de travail.

